



Saisie de mobilier pour vente aux enchères publiques

Par **Vanessanaane**, le **03/02/2012** à **13:36**

Bonjour,

Bonjour, je ne sais pas où poser le problème désolé par avance.

Voilà, j'ai 20 ans, j'habite encore chez mes parents et ils sont restaurateurs. Se matin, Un homme sonne à la porte pour me donner un courrier sans enveloppe, il est noté sur se courrier :

Vente aux enchères publiques sur autorité de justice a l'encontre de M. Verhaeghe (mon beau père) et l'adresse.

Le samedi 18 fevrier 2012 à 14h30 au domicile de la partie saisie à l'adresse indiquée ci-dessus, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur saisie, pratiquée par l'Huissier de justice associé soussigné, de : camionette FORD.....

Je vous recommande vivement d'être présent à votre domicile le jour de l'enlèvement, afin d'éviter l'ouverture forcée de votre porte par un serrurier, dans les conditions prévues par la Loi.

J'ai été surprise par ce courrier étant donné que mes parents ne parlent jamais de leur problèmes je ne m'attendais pas à ça!

Je n'ai aucune idée de la somme de l'argent réclamée, mais la personne m'a dit que ça avait à voir avec le RSI et que mon beau père comprendrait.

Voilà, mes questions sont les suivantes :

- Est ce qu'ils ont le droit de monter dans ma chambre pour m'enlever mes propres meubles et mes affaires prévus pour emménager plus tard? J'en ai même dans mon garage des affaires qui sont à moi puisque je projettais d'emménager avec mon compagnon dans environ 1 an, il a même une machine à laver à lui stocké dans mon garage.

- j'ai 4 animaux, 2 chinchillas, un octodon et un chat ils sont tous à moi et pas à mes parents ils sont dans ma chambre, ont-il le droit de me les enlever?

- Que puis- faire pour éviter de me faire enlever ce qu'il y a dans ma chambre étant donné que je suis autonome, tout est à moi, j'ai travaillé pour. Mes meubles, mes animaux, mon pc...

Quoi que ce soit, je vous remercie d'avoir pris de votre temps pour étudier ma demande, je suis très très inquiète de la situation de mes parents et je n'ai pas envie de devoir payer leurs "dettes"

Merci bien. Cordialement.

Vanessa Clarys

Par **edith1034**, le **03/02/2012 à 14:30**

les affaires des parents sont insaisissables renseignez vous pour savoir s'ils ont été notés ou pas

les animaux sont insaisissables

pour tout savoir les recours juridiques

<http://www.fbis.net/recoursjuridiques.htm>

Par **Marion2**, le **03/02/2012 à 17:17**

Bonjour,

Si vous pouvez justifier que vos meubles sont à vous (par des factures) ils ne seront pas saisis.

En revanche, si vous avez des meubles sans facture, je vous conseille de les enlever rapidement.

Cordialement.